

Projet de règlement 26-726-3 modifiant le règlement 22-726-1 régissant la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement 22-726-1 régissant la démolition d'immeuble;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est composé de 3 personnes, dont le maire, et qu'il y a lieu d'ajuster une disposition quant au droit de vote du maire afin de permettre son vote;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, le 18 février 2026, un inventaire patrimonial conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné lors de la séance du conseil du 10 mars 2026, accompagné du dépôt du présent projet de règlement.

En conséquence,
le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 : **Règlement visé**

Le présent règlement modifie le Règlement 22-726-1 régissant la démolition d'immeubles, tel que modifié (ci-dessous le « Règlement »).

Article 2 : **Définition d'immeuble patrimonial**

La définition « Immeuble patrimonial » est modifiée à l'article 1.2.3 « Définitions » du Règlement par le retrait de l'expression « - Un bâtiment principal et un bâtiment accessoire construit avant 1940. »

Article 3 : **Droit de vote**

L'article 2.8 « Droit de vote » du Règlement est modifié par le retrait de l'expression « et le maire ».

Article 4 : **Transmission au Ministre de la Culture et des Communications**

L'article 4.2.10 « Transmission au Ministre de la Culture et des Communications » du Règlement est abrogé.

Article 5 : **Délai pour la délivrance du certificat**

L'article 4.5.1 « Délai pour la délivrance du certificat » est modifié par le retrait des expressions « le ministre de la Culture et des Communications et » ainsi que « au ministère de la Culture et des Communications et ».

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Les dispositions du règlement 22-726-1, tel que modifié, qui ne sont pas expressément modifiées par le présent règlement demeurent en vigueur.

Adopté à Waterloo (Québec) ce _____ 2026 :

Jessica Tanguay, greffière

Pascal Russell, maire

Avis de motion et dépôt/présentation du projet de règlement :

Adoption du règlement :

Avis public de promulgation du règlement :

Entrée en vigueur du règlement :

PROJET